

# Beaucoup spéculé... et tout perdu

Sujet: **Bourse / dépôt** Numéro de cas: **2004/10**

Lorsqu'en milieu d'année 2004, le client transmet son dossier à l'Ombudsman pour avis, celui-ci constata en consultant ses notes que deux ans auparavant, il avait déjà eu un contact téléphonique avec ce même client. Celui-ci, qui avait alors une activité indépendante et était désormais en retraite, lui avait expliqué lors de ce premier entretien que pendant des années, il avait complété ses revenus en spéculant sur des actions, y compris en vendant des options put. Manifestement, il était conscient des risques que cela comportait, puisque sa conseillère l'avait mis en garde à plusieurs reprises et que, de surcroît, il avait connu des déboires boursiers. Dans un contexte de hausse des cours, sa stratégie fonctionna pendant longtemps. Mais comme il ne spéculait pas seulement avec ses fonds personnels, mais aussi avec un crédit lombard, et comme la Bourse chuta brutalement après le 11 septembre 2001, il ne put éviter la liquidation de son portefeuille qu'en augmentant l'hypothèque sur sa maison. Malgré ces mauvaises expériences, il poursuivit ses stratégies à risque et ce qui devait arriver arriva: il ne put répondre à un appel de marge supplémentaire de la banque (demande d'un complément de couverture) et son portefeuille fut en grande partie liquidé.

Au vu du dossier, il s'avéra qu'après son entretien de 2002 avec l'Ombudsman, qui ne lui laissait espérer aucune participation de la banque au préjudice, le client avait eu de nombreux échanges de vue avec celle-ci. Il ne comprenait pas que la banque, au lieu d'attendre, ait vendu ses titres au moment selon lui le plus mal choisi. L'Ombudsman ne le suivit pas dans cette critique. La banque avait simplement fait usage du droit qui lui avait été conféré par contrat, évitant ainsi au client d'éventuelles pertes liées à de nouvelles chutes des cours. Comme en septembre 2001 déjà, il n'avait pu échapper à la liquidation de son portefeuille qu'en augmentant son hypothèque pour fournir une couverture supplémentaire, l'Ombudsman ne put qu'attirer son attention sur ce fait: le coup d'arrêt mis à ses spéculations lui avait probablement épargné d'autres pertes bien plus graves.